



LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mai 2018

LES DELIBERATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES, EN MAIRIE, AUPRES DE L'ACCUEIL

Affichées en mairie le **04 JUIN 2018**

ADOPTION DU PROCES-VERBAL

Le Conseil a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 22 mars 2018.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) PORTANT SUR L'ÉVALUATION DES CHARGES DANS LE CADRE DU TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'évaluation de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) rendu lors de la séance du 14 mars 2018.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) PORTANT SUR L'ÉVALUATION DES CHARGES DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DU PÔLE MAJEUR D'ATTRACTIVITÉ DE LA DALLE DU GRAND CENTRE À CERGY

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'évaluation de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) rendu lors de la séance du 14 mars 2018.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) PORTANT SUR L'ÉVALUATION DES CHARGES DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE GEMAPI

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'évaluation de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) rendu lors de la séance du 14 mars 2018.

CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE DE LIESSE II : PROGRAMME, CONVENTIONS DE PARTICIPATION FINANCIÈRE ET CONVENTION PORTANT SUR LE VERSEMENT D'UNE DOTATION DE LA CACP À LA COMMUNE POUR LE MOBILIER

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du programme de construction du groupe scolaire de Liesse II et de l'enveloppe financière prévisionnelle d'un montant de 14 590 000 € TTC (valeur mars 2018). Il prend acte de la désignation des personnes suivantes pour faire partie du jury de maîtrise d'œuvre :

- Madame CHATELAIN, Première adjointe au Maire, déléguée à l'Éducation et la Jeunesse ;
- Monsieur LECOISSAIS, directeur du groupe scolaire de Liesse I.

Il approuve la convention de participation financière pour la construction du groupe scolaire de Liesse II et la participation de la commune à hauteur de 648 083,33 € HT pour le financement du complément de l'enveloppe financière prévisionnelle dont 510 250 € HT au titre du fonds de concours pour la réalisation de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).

Le Conseil municipal approuve la convention d'attribution de fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise au profit de la commune et la convention relative au versement par la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise d'une dotation à la commune pour le mobilier et les équipements du groupe scolaire Liesse II d'un montant de 215 667 €.

Il autorise le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

TARIFS DE LA BILLETTERIE DE SPECTACLES DE LA SAISON 2018/2019 A L'IMPREVU

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs des spectacles jeunes publics sur temps scolaire à 3,60 euros par spectacle ou à 9,30 euros l'abonnement pour 3 spectacles et les tarifs de billetterie des spectacles tout public pour la saison culturelle 2018-2019 comme suit :

1) L'école du spectateur : programmation Jeune Public sur temps scolaire pour les écoles 8 spectacles, 32 représentations

Tarifs : 3.60 € par spectacle / abonnement : 9.30 € pour 3 spectacles

Louis XIV et ses arts - Cie Beaux-Champs / Musique baroque / Festival Baroque de Pontoise
Mardi 16 octobre 2018 - 14h30

Gainsbourg for Kid / Chanson
Jeudi 18, vendredi 19 octobre 2018 - 10h et 14h30

1985 - 2045 / Cie Kajibi Express / Théâtre / Festival Théâtral du Val d'Oise
Jeudi 15, vendredi 16 novembre 2018 - 10h et 14h30

L'ombre de Tom / Cie Le Bel après-minuit / Théâtre d'ombre
Jeudi 22, Vendredi 23 novembre 2018 - 9h30 - 10h30 et 14h30

J'ai trop peur / Cie du Kaïros - David Lescot / Théâtre
Jeudi 17, vendredi 18 janvier 2019 - 10h et 14h30

Pop-corn / Cie Les objets volants / Cirque-jonglage
Jeudi 24, vendredi 25 janvier 2019 - 10h et 14h30

Zoom Dada / Théâtre Bascule / Théâtre gestuel - Danse hip-hop
Jeudi 7, Vendredi 8 février 2019 - 9h30 - 10h30 et 14h30

Quand j'étais petit, je voterai / Cie The Party - Boris Le Roy / Théâtre
Jeudi 11 avril - 14h30, Vendredi 12 avril 2019 - 10h et 14h30

2) Programmation Tout Public: 26 spectacles (programmation, dates et tarifs sous réserve de modification)

Spectacles Tout Public 2018/2019	tarif- 16 ans	Tarif réduit	Plein Tarif	Abonnement 4 spectacles
Vendredi 14/09/2018 - 20h Lever de rideau	Entrée libre sur réservation			
Vendredi 21/09/2018 - 20h30 / Humour Guillaume Meurice*	12€	19€	24€	18€

Spectacles Tout Public 2018/2019	tarif- 16 ans	Tarif réduit	Plein Tarif	Abonnement 4 spectacles
Vendredi 28/09/2018 - 20h30 / Théâtre T On purge bébé / Cie Viva - Georges Feydeau	9€	15 €	18 €	13 €
Vendredi 5/10/2018 - 20h30 / Magie mentaliste Kurt Demey / <i>Evidences inconnues</i> CirquEvolution	6 €	12€	14 €	10 €
Mardi 16/10/2018 - 20h30 / Musique baroque, danse Louis XIV et ses arts / Cie Beaux-Champs Festival Baroque de Pontoise	6 €	15 €	18 €	13 €
Vendredi 19/10/2018 - 20h30 / Chanson Gainsbourg for kids	6 €	12€	14 €	10 €
Mercredi 07/11/2018 - 20h30 / Chanson Dominique A / <i>La fragilité*</i>	12€	19 €	24 €	18 €
Vendredi 16/11/2018 - 20h30 / Théâtre T 1985 /2045 Cie Kajibi Express Festival Théâtral du Val d'Oise	6 €	12€	14 €	10 €
Samedi 24/11/2018 - 11h / Théâtre d'ombre L'ombre de Tom / Cie Le Bel après-minuit	6 €	12€	14 €	10 €
Mardi 27/11/2018 - 20h30 / Théâtre T SAMO, a tribute to Basquiat / Cie 0,10	6 €	12€	14 €	10 €
Vendredi 07/12/2018 - 20h30 / Chanson Yves Jamait / <i>Parenthèse acoustique*</i>	12€	19 €	24 €	18 €
Mardi 11/12/2018 -20h30 / Danse urbaine Parallèles / Cie X-press – Abderzak Houmi Escales Danse en Val d'Oise	6 €	12€	14 €	10 €
Vendredi 14/12/2018 – 20h30 / Musique du Monde Magik Malik / <i>Sonances et danses du Cameroun</i> Jazz au fil de l'Oise	9 €	15 €	18 €	13 €
Vendredi 21/12/2018 – 20h30 / Humour Frédéric Sigrist / <i>Tout le monde croit que je suis un mec bien</i>	6 €	12€	14 €	10 €
Samedi 19/01/2019 - 16h / Théâtre J'ai trop peur Cie du Kaïros - David Lescot	6 €	12€	14 €	10 €
Vendredi 1/02/2019 - 20h30 / Théâtre chorégraphique T We love arabs / Hillel Kogan Escales danse en Val d'Oise	6 €	12€	14 €	10 €
Samedi 9/02/2019 - 11h / Théâtre gestuel - Danse hip-hop Zoom dada / Théâtre Bascule Escales danse en Val d'Oise	6 €	12€	14 €	10 €
Vendredi 15/02/2019 - 20h30 / Chanson Zaza Fournier / Le déluge	6 €	12€	14 €	10 €
Vendredi 22/02/2019 - 19h / Contes Soirée pyjama autour du Monde / Théâtre Uvol	6 €	12€	14 €	10 €
Jeudi 14/03/2019 - 20h30 / Humour Haroun *	9 €	15 €	18 €	13 €
Jeudi 28/03/2019 - 20h30 / Théâtre T Illiade / Cie A tire-d'aile - Pauline Bayle	6 €	12€	14 €	10 €
Dimanche 07/ 04/2019 - 16h / Chanson François Morel / <i>La Vie (titre provisoire) *</i>	12€	19 €	24 €	18 €

Spectacles Tout Public 2018/2019	tarif- 16 ans	Tarif réduit	Plein Tarif	Abonnement 4 spectacles
Samedi 13/04/2019 - 16h / Théâtre Quand j'étais petit je voterai / Cie The Party	6 €	12€	14 €	10 €
Jeudi 18/04/2019 - 20h30 / Théâtre T William's Slam / Marie-Claire Utz, Vincent Goethels	6 €	12€	14 €	10 €
Jeudi 16/05/2019 - 20h30 / Musique du monde Souad Massi	9 €	15 €	18 €	13 €
Vendredi 24/05/2019 - 20h30 / Chanson Les Fouteurs de joie / Des étoiles et des idiots Clôture de saison	6 €	12€	14 €	10 €

Tarif abonnement : à partir de quatre spectacles minimum dont un de Théâtre T ;

Tarifs réduits (sur justificatif) : étudiant de - de 25 ans, demandeur d'emploi, RSA, carte d'invalidité, groupe de 10 personnes et plus, famille nombreuse, abonnés des structures partenaires, L'apostrophe et le Théâtre UVOL, adhérents des activités retraités de la commune ;

Tarif scolaire collégiens et lycéens : 5 € dans le cadre d'une sortie encadrée par un enseignant avec un groupe à partir de 10 personnes (à l'exception des spectacles *).

ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'AIDES FINANCIERES DANS LE CADRE DE LA MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT AU RESTAURANT DU GOLF

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter une participation financière de 3 961,80 € HT auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et à signer la convention ainsi que tout acte afférent.

DEPOT D'UN DOSSIER LOI SUR L'EAU, POUR L'ARROSAGE DU PARC DES SPORTS VIA L'EAU DE L'OISE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à déposer les déclarations préalables correspondant au projet d'arrosage du Parc des Sports via l'eau de l'Oise.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la nomination de Madame Elodie LANTERMINO afin de remplacer Monsieur Abelkrim KERKOUBA au sein de la Commission communale pour l'accessibilité.

Il rappelle que cette commission est présidée par le Maire et que sa composition est fixée comme suit :

Membres représentant la commune : Monsieur Cédric BEN AMMAR, Monsieur Philippe GREENBAUM, Madame Nicole CHAMPION, Madame Isabelle YATOUNGOU, Madame Françoise LESCOET, Monsieur Jean-Pierre COLOMBIER ;

Membres représentant les usagers de la Ville : Madame Lisa CHACHUAT, Monsieur Guillaume GOUPIL, Monsieur Manuel DA SILVA BARBOSA ;

Membres représentant les associations d'aides aux personnes porteuses de handicaps : Madame Elodie LANTERMINO, représentante de l'Association des Paralysés de France, Monsieur Georges PESSANHA, représentant du Groupe d'Entraide Mutuelle ;

Membre représentant les bailleurs sociaux : Monsieur Pascal PARLIER, directeur territorial d'EMMAUS HABITAT.

Membre représentant les acteurs économiques : Monsieur Alexis WARDZYNSKI, ostéopathe à Saint-Ouen l'Aumône.

Membre représentant les personnes âgées : Madame Dominique MUNIER, conductrice bénévole du Va et Vient.

POLITIQUE DE LA VILLE – RAPPORT ANNUEL 2017 DU CONTRAT DE VILLE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le rapport annuel du contrat de ville de Cergy-Pontoise 2017.

SIGNATURE D'UNE CHARTE D'UTILISATION DES DONNEES ISSUES DU REGISTRE NATIONAL DES COPROPRIETES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire ou son représentant, à signer la charte de confidentialité et d'utilisation des données issues du registre national d'immatriculation des syndicats de copropriétaires.

AVIS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ERAGNY-SUR-OISE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du projet visant à densifier le quartier du « Bas Noyer » et donne un avis favorable au projet arrêté par la commune d'Eragny-sur-Oise. Il dit que la délibération sera notifiée à la commune d'Eragny-sur-Oise.

DEMANDE D'OCTROI AUPRES DE LA REGION DU FONDS D'URGENCE A DESTINATION DES COMMUNES FRANCILIENNES SUITE AUX INONDATIONS 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire ou son représentant, à solliciter la subvention mentionnée auprès de la région Ile-de-France pour un montant total de 2 997,50 €.

CESSION PARCELLES SITUEES AVENUE DE VERDUN A LA SOCIETE « LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la cession de la parcelle cadastrée BR n°115, des emprises foncières d'une contenance d'environ 1 032 m² à détacher de la parcelle BR n°113 et d'une emprise d'une contenance d'environ 2 210 m² à détacher de la parcelle BR n°104, à la société « Les Nouveaux Constructeurs » au prix de 1 165 000 euros net vendeur.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette cession.

RETROCESSION D'ESPACES PUBLICS SITUES RESIDENCE DU CLOS DAMPIERRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition à titre gratuit, auprès de la copropriété du Clos Dampierre, des emprises foncières, de contenances respectives de 89 m², 290 m² et 32 m², à détacher de la parcelle cadastrée BK n°52, situées avenue du Général de Gaulle.

Il décide de leur classement dans le domaine public communal et autorise le Maire ou son représentant à signer les actes d'acquisition afférent.

AVANCE DE TRESORERIE EXCEPTIONNELLE 2018/2019 VERSEE AU CCAS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde une avance de trésorerie exceptionnelle au CCAS pour un montant maximum de 150 000 euros et dit que cette avance est accordée à compter du 1^{er} juillet 2018 jusqu'au 30 juin 2019.

Il prend acte de l'engagement du CCAS à procéder à son remboursement avant le 30 juin 2019 et autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents y afférents.

DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE ET D'APUREMENT DU DEFICIT DE CAISSE SUR LA REGIE DE RECETTES DES HORODATEURS SUITE A UN VOL – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 1ER FEVRIER 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité, annule et remplace la délibération du Conseil municipal en date du 1^{er} février 2018.

Il décide de se prononcer favorablement sur la demande de remise gracieuse formulée par Monsieur Innocent BOURGEOIS, régisseur titulaire de la régie de recettes des horodateurs, afin qu'il puisse demander à la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) une décharge de responsabilité.

Il décide en cas d'acceptation de la décharge par la DDFIP, de prendre en charge le déficit de la régie de recettes pour un montant de 525,25 euros et note que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts sur le compte 6718 « autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion ».

FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS AU CT ET AU CHSCT – SUPPRESSION DU PARITARISME NUMERIQUE – DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CT ET AU CHSCT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) et décide de ne pas instituer de paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants de la commune inférieur à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

Il fixe à 4 le nombre de représentants titulaires de la commune avec un nombre égal de suppléants.

Il décide le recueil de l'avis des représentants de la commune pour le CT et le CHSCT.

MISE EN PLACE D'UNE PART SUPPLEMENTAIRE « IFSE REGIE »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, institue dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat la part supplémentaire « IFSE REGIE » à compter du 1^{er} juin 2018.

Il rappelle que les fonctions de régisseur sont classées dans le groupe sommital ou tout le moins dans le groupe 2 et dit que les agents, dont le cadre d'emploi n'est pas encore impacté ou non concerné par le RIFSEEP, restent soumis à l'ancien système et pourront continuer à percevoir l'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes conformément à l'arrêté du 3 septembre 2001.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la transformation de poste à effet au 1^{er} juin comme suit :

Emploi/Service	Grade actuel	Nouveau grade	Temps de travail
Responsable du département bâtiment Services techniques <i>Délibération du 24 mars 2011</i>	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Ingénieur	Temps complet
Animateur, responsable de centre de loisirs Service Enfance <i>Délibération du 19 mars 2009</i>	Animateur	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet

Il autorise la transformation de poste à effet au 1^{er} juillet 2018 comme suit :

Emploi/Service	Grade actuel	Nouveau grade	Temps de travail
Juriste en charge de la gestion des assemblées et des contentieux Service de l'administration générale et de la commande publique <i>Délibération du 23 mars 2017</i>	Attaché	Rédacteur	Temps complet

Il dit que, compte tenu des demandes du service en charge du contrôle de légalité et du comptable public, il apparaît nécessaire dès le 1^{er} juin 2018 de modifier les précédentes délibérations en précisant l'emploi, le grade et la mention de pouvoir recourir à un contractuel :

Emploi/Service	Grade	Temps de travail
Conducteur de travaux, voirie et réseaux divers Services techniques (1 poste) <i>Délibération du 5 juillet 2012</i>	Technicien	Temps complet
Gestionnaire Energie – Gros travaux de rénovation – Accessibilité et sécurité (1 poste) Services techniques <i>Délibération du 18 décembre 2014</i>	Technicien	Temps complet
Surveillant du domaine public et réseaux Services techniques (1 poste) <i>Délibération du 21 février 2013</i>	Technicien	Temps complet
Gestionnaire des travaux d'entretien du patrimoine bâti, la flotte automobile et des fluides Services techniques (1 poste) <i>Délibération du 18 décembre 2014</i>	Technicien	Temps complet
Responsable Environnement et propreté urbaine Services techniques (1 poste) <i>Délibération du 18 décembre 2014</i>	Technicien	Temps complet
Opérateur de vidéo-protection (7 postes) Service de la Prévention <i>Délibération du 5 juillet 2012</i>	Adjoint technique	Temps complet
Opérateur de vidéo-protection (1 poste) Service de la Prévention	Adjoint administratif	Temps complet

Emploi/Service	Grade	Temps de travail
Opérateur de vidéo-protection – poste de référent (1 poste) Service de la Prévention <i>Délibérations du 5 juillet 2012 et du 30 juin 2017</i>	Adjoint administratif	Temps complet
Agent d'environnement (6 postes) Services techniques <i>Délibération du 29 mars 2012</i>	Adjoint technique	Temps complet
Agent d'environnement (5 postes) Services techniques	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
Electricien courant fort/courant faible Services techniques (1 poste) <i>Délibération du 20 septembre 2012</i>	Adjoint technique	Temps complet
Agent d'insertion du RSA et de l'action sociale Service des affaires sociales (3 postes) <i>Délibérations des 2 juillet 2009 et 12 novembre 2009</i>	Attaché	Temps complet
Agent de service et de restauration (39 postes) Service Enfance <i>Délibération des 21 novembre 1978 et 24 mai 2012</i>	Adjoint technique	37 agents à temps complet 2 agents à temps non complet (20 heures/hebdo)
Agent de service et de restauration (12 agents) Service Enfance <i>Délibération du 21 novembre 1978</i>	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (1 agent) Service Enfance <i>Délibération du 21 novembre 1978</i>	Adjoint territorial d'animation	Temps complet
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (1 agent) Service Enfance <i>Délibérations du 21 novembre 1978 et 26 septembre 2013</i>	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (19 agents) Service Enfance <i>Délibérations des 21 novembre 1978, 2 octobre 2008 et 29 mars 2012</i>	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet

Emploi/Service	Grade	Temps de travail
Agent d'entretien chargé de la restauration – crèche du crocodile bleu (1 poste) Service Enfance <i>Délibération du 29 juillet 2009</i>	Adjoint technique	Temps complet
Agent polyvalent chargé de l'accueil social Service des affaires sociales (1 poste) <i>Délibération du 24 octobre 1991</i>	Adjoint administratif	Temps complet
Animateur référent famille Service de l'animation locale (1 poste) <i>Délibération du 5 juillet 2012</i>	Animateur	Temps complet

Il autorise, en cas de recrutements infructueux, l'autorité territoriale à recourir au recrutement d'un agent contractuel sur la base des articles 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Il dit que s'agissant du poste de responsable du secteur bâtiment, recruté sur un grade d'ingénieur, et toujours en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il devra justifier d'un diplôme d'ingénieur et son traitement sera calculé par référence au maximum de l'indice brut terminal de la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA PETITE ENFANCE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification du règlement intérieur de la petite enfance et autorise le Maire ou son représentant à signer le règlement intérieur concerné.

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – ENTENTE DES ASSOCIATIONS DE RESISTANTS, INTERNES, DEPORTES, AMIS, ET D'ENSEIGNANTS DU VAL D'OISE (E.D.A.R.I.D.A.E. – 95)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 300 euros à l'E.D.A.R.I.D.A.E. – 95 et dit que les crédits sont inscrits au budget communal sur la ligne 15100 92025 6574.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE POUR L'APPEL A PROJETS « SPECTACLE VIVANT »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire ou son représentant à solliciter une subvention à hauteur de 16 000 € auprès Conseil Départemental du Val d'Oise.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil a pris acte des décisions prises par le Maire au titre des articles L. 2122-22-2°, 4°, 5°, 6°, 11°, 15° du Code Général des Collectivités Territoriales.

Prochain conseil municipal : le 28 juin 2018 à 20h30 à l'Hôtel de Ville.

Le Maire,


Laurent LINQUETTE

